

UFF GLOBAL OBLIGATIONS

FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) DE DROIT FRANCAIS

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 30 septembre 2022



MYRIA ASSET MANAGEMENT

Siège social : 32 avenue d'Iéna 75116 PARIS
Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € - RCS Paris 804 047 421
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

SOMMAIRE

Acteurs	3
Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion... 4	
Autres informations.....	17
Rapport d'activité de l'OPCVM maître « GLOBAL OBLIGATIONS M »	18
Rapport certifié du commissaire aux comptes	19
Rapport annuel du fonds maître.....	42

- **Comptes annuels**

- Bilan Actif
- Bilan Passif
- Hors-Bilan
- Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**

- Règles et méthodes comptables
- Evolution de l'actif net
- Compléments d'information

- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 30 septembre 2022**

Acteurs

Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée à Conseil de surveillance au capital de 1 500 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 047 421
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039
Siège social : 32 Avenue d'Iéna 75116 Paris - France

Dépositaire : CACEIS Bank

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 420 000 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Siège social : 89-91 rue Gabrielle Péri 92120 Montrouge - FRANCE
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX - FRANCE

Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481
Siège social : 89-91 rue Gabrielle Péri 92120 Montrouge - FRANCE
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX - FRANCE

Commissaire aux comptes : Pricewaterhousecoopers Audit, représenté par Frédéric Monsieur SELLAM

63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine cedex - FRANCE

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

FORME JURIDIQUE : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

FONDS MULTI-PARTS : Oui

CODE ISIN :

- FR0010801241 UFF GLOBAL OBLIGATIONS C
- FR0010801233 UFF GLOBAL OBLIGATIONS I

FONDS NOURRICIER : Oui

CLASSIFICATION : Obligations et autres titres de créance internationaux

AFFECTATION DES RÉSULTATS : Capitalisation

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP est un OPCVM nourricier investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en parts de l'OPCVM maître « GLOBAL OBLIGATIONS M ». Le reste sera investi en liquidités. L'objectif de gestion est identique à celui de l'OPCVM maître c'est-à-dire de « *réaliser, sur la période de placement recommandée, une performance annuelle égale ou supérieure à l'ESTER + 2,085% net de frais* ».

Sa performance pourra être inférieure à celle du maître du fait de ses frais de gestion propres.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Compte tenu de l'univers d'investissement très large du FCP Maître « GLOBAL OBLIGATIONS M » de la stratégie d'investissement et donc de sa volatilité potentielle, l'ESTER + 2,085% qui est l'objectif de performance, ne peut pas être considéré comme un indicateur de référence.

L'indice ESTER (Euro Short Term Rate), correspondant à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et représente le taux sans risque de la zone Euro.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le FCP qui est un OPCVM nourricier sera investi en totalité dans l'OPCVM maître « GLOBAL OBLIGATIONS M » présenté ci-dessous et, à titre accessoire, en liquidités.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le Fonds est en permanence exposé à des titres de taux libellés en toutes devises.

L'exposition au risque action n'excède pas 10 % de l'actif net.

La politique de gestion du Fonds est basée sur une gestion discrétionnaire dynamique et flexible.

Les zones d'intervention sont, en fonction des opportunités, les marchés européens et internationaux.

Le Fonds investit ses actifs principalement en :

- *obligations libellées en toutes devises, quelle que soit leur notation ;*
- *instruments du marché monétaire libellés en toutes devises ;*
- *produits "fixed income" et dérivés de devises libellés en toutes devises tels que CDS, futures, swaps et options.*

Le Fonds peut ainsi être exposé directement jusqu'à 100% de son actif net en produits de taux et / ou indirectement via l'utilisation de produits dérivés (et ceci jusqu'à 100%), avec les limites suivantes :

- 100% de son actif net en valeurs « Investment Grade » ;
- 100% de son actif net en valeurs non-investment grade ou spéculatives (dites « High Yield ») ;
- 30% de son actif net en obligations des pays émergents ;
- 30% de son actif net en obligations hybrides non financières ;
- 30% de son actif net en obligations hybrides financières et/ou obligations contingentes convertibles (dites « CoCos » ou « Additional Tier 1 »)

Par ailleurs le fonds pourra avoir une exposition totale aux indices CDS High Yield, jusqu'à 30% de son actif net.

La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt globale du Fonds sera comprise entre -2 et 6.

Le Fonds pourra s'exposer au risque de change dans la limite de 30% de l'actif net.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le Fonds est géré	Entre -2 et 6
Devises de libellé des titres dans lesquels le Fonds est investi et fourchettes d'exposition	Toutes devises
Niveau de risque de change supporté	Exposition au risque de change dans la limite de 30% de l'actif net du Fonds
Zone géographique des émetteurs ou des garants des titres auxquels le Fonds est exposé et fourchettes d'exposition	Toutes zones géographiques
Fourchette de sensibilité aux spreads de crédit	Entre -2 et 6

PROFIL DE RISQUE DU FCP

Le profil de risque du FCP est identique au profil de risque de l'OPCVM maître « GLOBAL OBLIGATIONS M ».

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques principaux pour le porteur sont les suivants :

➤ **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

➤ **Risque de perte en capital**

Le Fonds ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être restitué.

➤ **Risque de taux d'intérêt**

En raison de sa composition, le Fonds peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. L'investisseur en obligations ou autres titres à revenu fixe peut enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt.

➤ **Risque de crédit**

Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative du Fonds. Le risque de crédit se produit également quand l'émetteur d'un emprunt obligataire peut ne pas être en mesure de rembourser son emprunt et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu.

- **Risque lié à l'investissement en titres spéculatifs dits de « Haut rendement » (High Yield »)**
Il s'agit du risque de crédit s'appliquant aux titres dits « Spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés mais peuvent, en cas de dégradation de la notation, diminuer significativement la valeur liquidative du Fonds.
- **Risque lié à l'investissement sur les pays émergents**
L'attention des investisseurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. Les mouvements de baisse sur ces marchés peuvent donc entraîner une baisse de la valeur liquidative plus rapide et plus forte.
- **Risque de contrepartie**
Risque de défaillance d'une contrepartie (établissement bancaire notamment) la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque lié à l'utilisation de produits dérivés**
Le Fonds est exposé au risque lié à l'utilisation de produits dérivés, notamment en raison de la possibilité pour le Fonds de se couvrir ou de s'exposer aux différents marchés par le biais de contrats à terme. L'utilisation des instruments dérivés peut en conséquence augmenter ou réduire la sensibilité du Fonds aux mouvements de marché que ceux-ci soient à la baisse ou à la hausse.
- **Risque lié à la sur-exposition**
Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés) afin de générer une sur-exposition et ainsi porter l'exposition du Fonds au-delà de l'actif net. Cette surexposition peut amplifier les mouvements intervenant à la hausse ou à la baisse et ainsi entraîner un risque plus élevé pour les investisseurs.
- **Risque lié aux obligations subordonnées ou obligations contingentes convertibles dites « Cocos »**
L'utilisation des obligations subordonnées et notamment les obligations dites Additional Tier 1 expose le Fonds aux risques suivants :
 - *de déclenchement des clauses contingentes : si un seuil de capital est franchi, ces obligations sont soit échangées contre des actions soit subissent une réduction du capital potentiellement à 0 ;*
 - *d'annulation du coupon : les paiements des coupons sur ce type d'instruments sont entièrement discrétionnaires et peuvent être annulés par l'émetteur à tout moment, pour une raison quelconque, et sans contraintes de temps ;*
 - *de structure du capital : contrairement à la hiérarchie classique du capital, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte de capital. En effet, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires ;*
 - *de l'appel à prorogation : ces instruments sont émis comme des instruments perpétuels, callable à des niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente ;*
 - *d'évaluation / rendement : le rendement attractif de ces titres peut être considéré comme une prime de complexité.**La réalisation de l'un de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du Fonds.*
- **Risque de change**
Le Fonds a la possibilité d'investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro. Ces valeurs peuvent baisser si les taux de change varient, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds. De plus, le Fonds peut prendre des positions directionnelles sur des devises

autres que la devise principale du fonds. L'évolution dans le sens inverse de la position prise sur ces devises peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du Fonds.

➤ **Risque actions**

Votre placement peut être exposé à hauteur de 10% maximum sur le marché des actions. La baisse des marchés actions peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du Fonds.

➤ **Risque de liquidité**

Ce risque correspond à la difficulté potentielle de céder des actifs faute d'une profondeur suffisante du marché. Il peut se matérialiser en cas de forte augmentation de l'aversion pour le risque, ou en cas de désorganisation des marchés.

➤ **Risques en matière de durabilité**

Les risques en matière de durabilité font référence à des événements ou conditions d'ordre environnemental, social, ou de gouvernance qui, s'ils/si elles se matérialisent, ont ou peuvent potentiellement avoir un impact négatif significatif sur les actifs, la situation financière, les bénéfices, ou la réputation d'une société. Ces risques peuvent notamment comprendre, mais sans s'y limiter, le changement climatique, la biodiversité, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la fiabilité des produits et la déontologie des entreprises.

De plus, des risques supplémentaires peuvent résulter des limites inhérentes aux approches en matière de critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), dans la mesure où l'on observe un manque de standardisation des règles régissant les critères ESG et le reporting des indicateurs ESG par les entités souveraines ou privées. Il n'existe aucune garantie que les OPCVM/FIA qui intègrent des critères ESG au sein de leur processus d'investissement tiennent compte de l'ensemble des indicateurs pertinents à cet égard, ni aucune garantie que de tels indicateurs soient tous comparables. En outre, les OPCVM/FIA peuvent faire appel, pour leurs données ESG, à des prestataires externes spécialisés dans ce type d'analyse. Ces données peuvent s'avérer incomplètes, inexactes ou non disponibles et différer des données obtenues auprès d'autres sources. Le recours à des sources de données et/ou à des prestataires différents peut, à terme, avoir un impact sur l'univers d'investissement ou sur le portefeuille et la performance de l'OPCVM/FIA.

➤ **Risques liés aux investissements en Chine**

Le Fonds pourra investir sur le marché obligataire interbancaire China Interbank Bond Market ("CIBM") principalement via Bond Connect. Bond Connect (northbound trading of Bond Connect) est une initiative de juillet 2017 afin d'ouvrir une passerelle pour le CIBM entre Hong Kong et la Chine mise en oeuvre par le China Foreign Exchange Trade System & National Interbank Funding Centre ("CFETS"), China Central Depository & Clearing Co., Ltd, Shanghai Clearing House, et le Hong Kong Exchanges and Clearing Limited and Central Moneymarkets Unit.

Bond Connect est régulé par les autorités chinoises. Afin de pouvoir utiliser le Northbound Trading Link, les investisseurs étrangers éligibles doivent désigner un CFETS ou une autre institution reconnue par le People's Bank of China ("PBOC") comme agent local afin de s'enregistrer avec le PBOC.

Selon la réglementation applicable en Chine, un dépositaire offshore reconnu par le Hong Kong Monetary Authority (actuellement, le Central Moneymarkets Unit) doit ouvrir un compte omnibus avec un teneur de comptes conservateur onshore reconnu par le PBOC (actuellement, le China Securities Depository & Clearing Co., Ltd and Interbank Clearing Company Limited). Toutes les obligations négociées par les investisseurs étrangers éligibles sont enregistrées au nom du Central Moneymarkets Unit pour leur compte.

➤ **Risque politique et social**

Les investissements en Chine seront sensibles à toute évolution d'ordre politique, social ou diplomatique susceptible de survenir en Chine ou en relation avec la Chine. Les investisseurs sont

priés de noter que toute modification d'ordre politique en Chine est susceptible de défavorablement affecter les marchés des titres en Chine ainsi que la performance du Fonds.

➤ **Risque économique**

L'économie de la Chine diffère de celles de la plupart des pays développés à de nombreux égards, y compris l'implication de son gouvernement au sein de l'économie nationale, le niveau de développement, le taux de croissance et le contrôle des changes. Le cadre réglementaire et juridique des marchés des capitaux et des sociétés en Chine est moins évolué que celui des pays développés.

L'économie chinoise a connu une croissance rapide au cours des dernières années. Toutefois, la pérennité de cette croissance ne peut être assurée et il se peut que la croissance ne se répartisse pas de manière égale entre les divers secteurs de l'économie chinoise. L'ensemble de ces éléments peut avoir un impact négatif sur la performance du Fonds.

➤ **Risque légal et réglementaire**

Le système juridique de Chine se fonde sur des lois et règlements écrits. Toutefois, nombre de ces lois et règlements sont encore expérimentaux et la force exécutoire de ces lois et règlements demeure incertaine.

Notamment, les règlements régissant le contrôle des changes en Chine sont relativement nouveaux et leur application est soumise à caution. Ces règlements confèrent également aux autorités chinoises à la CSRC et au SAFE toute discrétion dans leur interprétation respective des règlements, ce qui pourrait donner lieu à des incertitudes accrues dans leur application.

➤ **Risque de quota Bond Connect**

Conformément à la réglementation en vigueur en Chine, les investisseurs étrangers éligibles sont autorisés à investir dans les obligations du CIBM par le biais du Northbound Trading Link.

A la date du présent prospectus, il n'existe aucun quota d'investissement pour Northbound Trading Link.

➤ **Risque de suspension**

Les autorités chinoises se réservent le droit de suspendre les négociations si cela s'avère nécessaire pour garantir un marché juste et équitable et gérer les risques avec prudence, ce qui est susceptible d'affecter la capacité du Fonds à accéder au marché de Chine continentale.

➤ **Risques sous-dépositaire et courtier locaux**

Des courtiers chinois exécuteront les transactions pour le compte du Fonds sur le marché local. Si, pour une raison quelconque, il devient difficile pour le Fonds de recourir aux services d'un courtier donné, il existe un risque d'impact sur ses activités et sa valeur liquidative. Le Fonds peut par ailleurs subir des pertes liées à des actions ou omissions pendant l'exécution ou le règlement d'une transaction ou le transfert de l'ensemble des fonds ou titres par l'un de ses représentants. Sous réserve de la législation et de la réglementation chinoises, la Banque Dépositaire prend, le cas échéant, toutes dispositions utiles pour garantir que le sous-dépositaire local a mis en place les procédures nécessaires à une conservation dans les règles des actifs du Fonds.

➤ **Risque et restrictions de change**

Si le Fonds est amené à traiter en devises CNY, les investisseurs doivent noter que CNY n'est pas encore librement convertible et la conversion fait l'objet de restrictions de change imposées par les autorités chinoises. Ces restrictions sont susceptibles de nuire au rapatriement des fonds ou des actifs, limitant la capacité du Fonds à satisfaire aux demandes de rachat. Les conditions de rapatriement peuvent être modifiées de manière unilatérale par les autorités chinoises.

➤ **Risques fiscaux**

Les investisseurs doivent donc savoir que le Fonds sera tenu d'effectuer le(s) paiement(s) nécessaire(s) pour s'acquitter de ses obligations fiscales, ce qui peut nuire à sa valeur liquidative.

En cas de liquidation ou de disparition du Fonds avant que les autorités fiscales n'aient clarifié leur position, la provision peut être maintenue ou cédée à la Société de Gestion au nom du Fonds dans l'attente de la décision des autorités chinoises.

Les autorités fiscales chinoises ne donnent aucune indication écrite spécifique sur le traitement de l'impôt sur le revenu et autres catégories d'impôts à payer en rapport avec les opérations sur le CIBM effectuées par des investisseurs institutionnels étrangers éligibles via Bond Connect. Il est possible que les autorités fiscales compétentes clarifient à l'avenir la situation fiscale et imposent un impôt sur le revenu ou une retenue à la source sur les gains réalisés sur des titres à revenu fixe négociés sur Bond Connect. Compte tenu de ce qui précède, le Fonds peut retenir certains montants en prévision de la retenue à la source en Chine sur les plus-values du Fonds pendant une période déterminée ou indéfiniment.

La Société de gestion est d'avis qu'une réserve peut être justifiée et peut constituer une telle réserve pour les fonds concernés («Réserve»). Cette Réserve est destinée à couvrir les passifs d'impôts indirects ou directs en Chine pouvant découler de gains réalisés sur des investissements indirects ou directs en titres à revenu fixe chinois négociés sur Bond Connect.

Après clarification par les autorités fiscales chinoises de la possible taxe imposable au profit du Fonds, tout ou partie de la réserve peut être restituée ou conservée par ce dernier. Si la clarification des autorités fiscales chinoises aboutit à un résultat défavorable pour le Fonds, rien ne garantit que la réserve ou les montants retenus (les "montants retenus") seront suffisants pour couvrir ces engagements fiscaux chinois directs ou indirects. Si les montants retenus ou la réserve sont insuffisants pour satisfaire les obligations fiscales indirectes ou directes en Chine, le Fonds peut être tenu d'effectuer un paiement supplémentaire pour satisfaire ces obligations fiscales. Les investisseurs doivent noter que, lorsque et quand les autorités fiscales chinoises clarifieront la situation, le traitement et les implications de la fiscalité, ces implications peuvent avoir un effet rétrospectif, de sorte que la valeur liquidative du Fonds peut être inférieure ou supérieure à celle calculée à l'époque. En outre, avant que les documents d'orientation ne soient publiés et qu'ils soient bien établis dans la pratique administrative des autorités fiscales chinoises, les pratiques relatives aux investissements peuvent différer des pratiques appliquées ou être appliquées de manière incompatible avec celles appliquées aux investissements décrits. À cet égard, les investisseurs qui ont racheté leurs parts du Fonds avant qu'un crédit soit alloué au Fonds à la suite de l'éclaircissement des autorités fiscales chinoises sur la situation fiscale, ne pourront prétendre à aucun droit ni réclamer le montant ainsi crédité. Si le Fonds est dissout ou cesse d'exister avant que les autorités fiscales chinoises fournissent des éclaircissements, la réserve peut être conservée par ou transférée à la Société de Gestion pour le compte du Fonds. Dans cette situation, les investisseurs n'auront aucun droit sur ce montant.

➤ **Risques liés au CIBM**

La volatilité des marchés et le manque potentiel de liquidité en raison du faible volume des opérations sur certains titres de créance sur le CIBM peuvent entraîner une fluctuation importante des prix de certains titres de créance négociés sur ce marché. Le Fonds qui investit sur ce marché est donc soumis aux risques de liquidité et de volatilité. Les écarts entre l'offre et la demande des cours de ces titres peuvent être importants et le Fonds peut donc encourir des coûts de négociation et de réalisation importants, voire même subir des pertes lors de la vente de tels investissements. Dans la mesure où le Fonds effectue des transactions dans le CIBM, le Fonds peut également être exposé aux risques liés aux procédures de règlement et à la défaillance des contreparties. La contrepartie qui a conclu une transaction avec le Fonds peut manquer à son obligation de régler la transaction par la livraison du titre concerné ou par un paiement en contrepartie d'une valeur. Pour les investissements via Bond Connect, les dépôts des dossiers y relatifs, l'enregistrement auprès de la Banque populaire de Chine et l'ouverture de compte doivent être effectués via un agent de règlement onshore, un agent de conservation offshore, un agent d'enregistrement ou d'autres tiers (selon le cas). En tant que tel, le Fonds est soumis aux risques de défaillance ou

d'erreurs de la part de ces tiers. Investir sur le CIBM via Bond Connect est également soumis à des risques réglementaires. Les règles et réglementations applicables à ces régimes sont sujettes à modification, ce qui peut avoir un effet rétroactif potentiel. Si les autorités chinoises concernées suspendent l'ouverture de comptes ou la négociation sur le CIBM, la capacité du Fonds à investir dans le CIBM en souffrira. Dans ce cas, la capacité du Fonds à atteindre son objectif d'investissement en souffrira également. "

GARANTIE OU PROTECTION

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

COMPOSITION DE L'ACTIF DU FCP MAÎTRE « GLOBAL OBLIGATIONS M »

➤ Les actifs hors dérivés intégrés

Actions et titres donnant accès au capital

Le Fonds ne pourra détenir, de manière temporaire, des actions qu'issues de conversion des obligations contingentes convertibles, dans la limite de 10% de son actif net.

Obligations, titres de créances et instruments du marché monétaire

Le Fonds investit son actif net principalement en obligations, de tout type, y compris celles à taux fixe, à taux variable, indexées, hybrides et autres, de toute notation ou non notés, y compris en obligations de pays émergents, perpétuelles ou subordonnées, libellées en toutes devises, et en instruments du marché monétaire libellés en toutes devises, du secteur privé ou public négociés sur les marchés de la zone euro et internationaux.

Le Fonds peut être exposé jusqu'à 100% de son actif net en valeurs non-investment grade ou spéculatives (dites "High Yield").

Le Fonds peut investir jusqu'à 30% de son actif net en obligations hybrides financières et/ou obligations contingentes convertibles (dites « CoCos »). Ces titres présentent un rendement souvent supérieur (en contrepartie d'un risque supérieur) à des obligations classiques de par leur structuration spécifique et la place qu'ils occupent dans la structure du capital de l'émetteur (dette subordonnée). De plus, ces titres sont assortis d'un mécanisme de sauvegarde qui peut les transformer en actions ordinaires en cas d'événement déclencheur menaçant la solvabilité de la banque émettrice. En cas de conversion en actions, leur présence au sein du portefeuille ne pourra excéder deux mois.

Au sein de son univers d'investissement, le gestionnaire du Fonds investira dans des titres de créance sur la base de ses propres analyses de crédit qui tiennent compte des indicateurs macroéconomiques, de la qualité des émetteurs, de la taille des émissions, de la liquidité, de la maturité et de la notation des titres ainsi que du risque de défaillance des émetteurs. Il est rappelé que le gestionnaire ne recourt pas mécaniquement à des notations de crédit émises par une agence de notation pour évaluer la qualité de crédit des actifs du Fonds.

Actions et parts d'autres OPCVM, FIA ou Fonds d'investissement de droit étranger

Afin d'atteindre son objectif de gestion ou de gérer sa trésorerie, le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif en titres d'OPCVM français ou européens ou en FIA et fonds d'investissement respectant les 4 critères définis par l'article R.214-13 du Code monétaire et financier, de toutes classifications.

Le Fonds peut investir en UCITS ETF à hauteur de 10% de son actif net.

Ces OPCVM et FIA peuvent être gérés par UBI ou d'autres entités de gestion.

Lorsque le Fonds investit dans les parts d'OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement éligibles gérés directement ou indirectement par UBI ou par une société à laquelle elle est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une participation directe ou indirecte de plus de 10% du capital ou des voix, aucune commission de souscription ou de rachat ne pourra être mise à la charge du Fonds pour l'investissement dans ces OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement

éligibles, à l'exception des commissions acquises à l'OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement éligible.

En ce qui concerne les investissements du Fonds dans un OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement éligible liés à UBP AM comme décrit ci-dessus, il n'y aura pas de duplication des commissions de gestion de UBP AM France et des OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement éligibles concernés. A ce titre, le gestionnaire investira dans des parts/actions d'OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement éligible du Groupe ne supportant pas de frais de gestion. A défaut, les actifs investis dans des OPCVM et/ou FIA ou fonds d'investissement éligibles du Groupe seront déduits de l'assiette des frais de gestion prélevés par la société de gestion.

Marchés et Bourses de valeurs

Il est rappelé que le Fonds peut investir sur tout titre financier éligible ou instrument du marché monétaire admis à la négociation d'un marché réglementé ou autre marché réglementé situé dans un Etat de l'Union Européenne ou Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen, ou encore admis à la cote officielle d'une bourse de valeur d'un pays tiers à l'Union Européenne ou à l'Espace Economique Européen, ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers dans les conditions prévues à l'article R.214-11 du Code Monétaire et Financier.

A ce titre la société de gestion n'exclut aucun marché ou bourse de valeurs dans les zones Europe, Moyen-Orient, Afrique, Amérique, Asie, Pacifique. Les titres en portefeuille peuvent donc être émis sous tout droit, incluant les titres émis sous la réglementation dite REG S ou 144A (définis au US Securities Act de 1933), dans le respect de la stratégie d'investissement du fonds ci-dessus.

➤ **Les instruments dérivés**

Le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers à terme (négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étrangers et/ou de gré à gré) dans la limite de 400% du levier brut, calculé comme la somme des valeurs nominales des dérivés utilisés.

Dérivés de taux

Dans le cadre de la stratégie du Fonds et afin de gérer la sensibilité taux du portefeuille, le gérant réalisera des opérations d'exposition ou de couverture du risque de taux lié aux obligations détenues en portefeuille.

Les instruments dérivés utilisés à cet effet sont notamment les dérivés de taux tels que swaps de taux, futures et options.

Dérivés de crédit

Le gérant recourra à des contrats financiers dans le but d'exposer/sensibiliser le Fonds au risque de crédit par la vente de protection ou, au contraire, pour couvrir les expositions de crédit du portefeuille par l'achat de protection.

L'utilisation par le gérant de dérivés de crédit permettra notamment de gérer l'exposition crédit globale du portefeuille, la prise ou la couverture de risques de crédit individuel ou d'un panier d'émetteurs et la réalisation des stratégies de valeur relative (à savoir couvrir et/ou exposer le portefeuille du risque d'écart de rémunération sur un ou plusieurs émetteurs).

Les instruments dérivés utilisés à cet effet sont notamment les CDS, les indices de CDS, les options sur indice et CDS.

Il est rappelé que les CDS High Yield, dits à haut rendement, revêtent un caractère spéculatif et peuvent présenter un risque élevé.

Le fonds peut intervenir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention

- ☒ marchés réglementés à terme français et étrangers
- ☒ marchés organisés

☒ *marchés de gré à gré*

Risques sur lesquels le Fonds désire intervenir

- ☒ *taux*
- ☒ *indices*
- ☒ *devises*
- ☒ *crédit*
- ☒ *change*

Natures des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion

- ☒ *couverture*
- ☒ *exposition*
- ☒ *arbitrage*

Natures des instruments utilisés

- ☒ *Swaps de taux d'intérêts et devises*
- ☒ *contrats à terme ferme (futures / forwards)*
- ☒ *options*
- ☒ *change à terme*
- ☒ *crédit Default Swaps (« CDS »)*
- ☒ *indices de CDS*
- ☒ *options sur indices CDS*

Le Fonds n'aura pas recours à l'utilisation des « Total Return Swap » (TRS).

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion

- ☒ *couverture du portefeuille contre les risques*
- ☒ *reconstitution de l'exposition synthétique aux différents risques*
- ☒ *exposition au risque de change dans la limite de 30% de l'actif net du Fonds*
- ☒ *arbitrage*

Le risque global du fonds sur les instruments dérivés est calculé selon la méthode du calcul en VaR absolue, telle qu'exprimée à la section « Risque Global » ci-après.

➤ ***Les instruments intégrant des dérivés (jusqu'à 100% de l'actif net)***

Le Fonds pourra utiliser des titres (dont des obligations convertibles et titres assimilés) intégrant des dérivés, tels que mentionnés au paragraphe « 2. Les actifs », dans la limite de 100% de l'actif net.

La stratégie d'utilisation des titres intégrant les dérivés est la même que celle décrite pour l'utilisation des instruments dérivés.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30% de son actif net en obligations hybrides financières et/ou en obligations CoCos.

➤ ***Les dépôts***

Le Fonds peut faire des dépôts afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie dans la limite de 20% de l'actif net.

➤ **Les emprunts d'espèces**

Le Fonds n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces mais peut se trouver en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats,...) dans la limite de 10% de l'actif net.

➤ **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

Le Fonds n'a pas vocation à recourir à ce type d'opérations.

➤ **Les garanties financières**

Le fonds peut recevoir ou donner des garanties financières (« Collatéral») afin de mitiger le risque lié à ses opérations sur dérivés négociés de gré à gré, dans les conditions prévues par la réglementation applicable.

Le Collatéral peut prendre la forme d'espèces ou titres émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatiles et diversifiées, qui ne sont pas la contrepartie de l'opération sur dérivés ou une entité de son groupe.

Lorsque les opérations négociées de gré à gré sur dérivés font l'objet d'une compensation, l'ensemble du Collatéral est déposé auprès d'une Contrepartie Centrale (« CCP »).

Dans les autres cas, le Collatéral reçu est généralement déposé auprès du dépositaire et le Collatéral donné est déposé auprès de la contrepartie. Dans certains cas, les parties peuvent désigner un établissement de crédit tiers unique pour recevoir et gérer l'ensemble des flux de Collatéral.

Le Collatéral reçu en espèces peut être réinvesti dans les conditions prévues par la réglementation applicables.

Le cas échéant, le Collatéral reçu sous forme de titres (et son niveau) devra respecter la politique de décote de la Société de gestion. Les conditions de décote tiennent notamment compte la qualité de crédit ou la volatilité des prix et les résultats des simulations de crise réalisées conformément à la réglementation applicable.

CHANGEMENTS INTERVENUS

3 janvier 2022 :

- Conforme à la réglementation Taxonomie

CHANGEMENTS ENVISAGÉS

6 octobre 2022

- Modification du SRRI passant de 2 à 3

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2021.

Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégialement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations du groupe UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2021, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous.

Effectif total sur l'année 2021 : 13, dont 5 preneurs de risque.

Rémunération brute totale + montant brut primes versées au titre de l'année 2021 : 1 015 milliers d'euros, le tout ventilé de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :

- 721 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
- 294 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)

- 850 milliers d'euros de rémunérations fixes,
- 165 milliers d'euros de rémunérations variables

FRAIS

Le fonds étant nourricier du FCP « GLOBAL OBLIGATIONS M », les actifs ont été intégralement investis en parts de ce fonds.

Pour mémoire et conformément à ce qui est indiqué dans le prospectus complet, le fait d'investir dans un fonds maître fait supporter indirectement au fonds nourricier les frais de ce dernier.

Pour rappel, les tableaux des frais du fonds nourricier et de son maître sont les suivants :

Frais du fonds nourricier

Frais facturés à l'OPCVM		Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion	Part C	Actif net	1,00 % TTC maximum
	Part I		0,45% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)		Actif net	0,50 % TTC maximum*
Prestataires percevant des commissions de mouvement	Le dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs négociées sur la bourse française : 23,92€ TTC Valeurs négociées sur les bourses étrangères : 35,88€ TTC
	La société de gestion		Néant
Commissions de surperformance		Néant	Néant

Frais du fonds maître

<i>Frais facturés à l'OPCVM</i>	<i>Assiette</i>	<i>Taux barème(1)</i>
<i>Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion</i>	<i>Actif net (2)</i>	<i>0,50% TTC maximum</i>
<i>Commissions de mouvement (3)</i>	<i>Commission fixe par opération (Perçue par le dépositaire)</i>	<i>De 0 à 200 euros TTC maximum</i>
<i>Commissions de surperformance (4)</i>	<i>Actif net</i>	<i>20% TTC maximum appliqués sur la performance au-delà de ESTER + 2,085 % après frais de gestion fixes</i>

(1) Les barèmes affichés s'entendent au taux de TVA en vigueur. Pour votre information, à la date de publication du présent prospectus, le taux de TVA est de 20%. Toute révision de la TVA sera imputée automatiquement au barème de prélèvement du Fonds.

(2) Le gestionnaire investira dans des parts/actions d'OPCVM et/ou FIA Groupe ne supportant pas de frais de gestion financière. A défaut, les actifs investis dans des OPCVM et/ou FIA Groupe seront déduits de l'assiette des frais de gestion financière prélevés par la société de gestion.

(3) Les commissions de mouvement sont de 200 euros TTC maximum pour le dépositaire. Pour l'exercice de sa mission, le dépositaire agissant en sa qualité de conservateur du Fonds pratique une tarification fixe ou forfaitaire par opération selon la nature des titres, des marchés et des instruments financiers traités.

Toute facturation supplémentaire payée à un intermédiaire est répercutée en totalité au Fonds et est comptabilisée en frais de transaction en sus des commissions prélevées par le dépositaire.

(4) Modalités de calcul de la commission de surperformance :

A compter du 1er octobre 2021, le calcul de la commission de surperformance sera établi de la manière suivante :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance supérieure à celle de son indicateur de référence sur la période d'observation.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable à la Société de Gestion.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son Indicateur de Référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel.

La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

La commission de surperformance est établie en appliquant un taux de 20% TTC à la surperformance calculée à la date donnée.

Indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence est l'ESTER capitalisé + 2,085%, exprimés en euros.

Période de Référence et Rattrapage des sous-performances

Comme précisé dans les guidelines de l'ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation en cas de sous-performance passée. »

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Pour information, le taux de frais courants prélevés par le fonds nourricier au titre de l'exercice clos au 30/09/2022 est de

- 1,32% pour la part C
- 0,77% pour la part I

qui se décompose comme suit :

pour la part C

- 0,8% de frais de gestion propres au nourricier
- 0,51% de coûts induits liés à l'investissement dans le fonds Maître

pour la part I

- 0,25% de frais de gestion propres au nourricier
- 0,51% de coûts induits liés à l'investissement dans le fonds Maître

Autres informations

Les commissions de mouvement sont perçues par la société de gestion. Des frais forfaitaires sont prélevés sur chaque transaction par le conservateur.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE

La société de gestion de portefeuille agit en toutes circonstances dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans le fonds.

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion www.myria-am.com.

L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement Général de l'AMF. Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 200% de son actif net.

CRITÈRES ESG

Compte tenu de la nature des stratégies d'investissements mises en œuvre par la société de gestion, à savoir la sélection de gérant dans le cadre de la multi gestion, le choix des sous-jacents utilisés n'est pas dicté ni contraint par la prise en compte de critères ESG.

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Le FCP a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant : capitalisation.

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM respectera les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par la Code Monétaire et Financier (art. R. 214-9 et suivants) et par le règlement Général de l'AMF applicables aux OPC.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE REUTILISATION (SFTR) : Néant.

Rapport d'activité de l'OPCVM maître

« GLOBAL OBLIGATIONS M »

LE RAPPORT DE GESTION DE UBP Asset Management France **OCTOBRE 2021 - SEPTEMBRE 2022**

Sur les 12 mois écoulés, les investisseurs ont pu assister à la hausse généralisée des prix et l'initiation par les banques centrales de politiques monétaires restrictives pour ralentir l'économie et le marché du travail avec l'objectif de juguler l'inflation. Dans ce contexte, les taux d'intérêt sont fortement remontés sous-performant les mouvements sur le crédit.

Cette année, le portefeuille a d'abord été positionné avec une exposition prudente aux taux d'intérêt. Alors que les valorisations des taux d'intérêt intégraient graduellement le cycle de hausses de taux et les craintes sur la croissance se renforçaient, l'exposition aux taux d'intérêt a été ré-augmentée à des niveaux plus neutres.

Sur le crédit, le fonds a été positionné avec une allocation principale au crédit « l'investment grade » couplée à une allocation aux segments du marché dits à haut bêta comme les dettes high yield ou les dettes AT1.

La performance nette de frais du fonds est de -9.04% sur la période d'octobre 2021 à septembre 2022 pour une performance des liquidités en euro (Ester) de -0.46%.

Performances

Sur l'exercice arrêté au 30 septembre 2022, le fonds a réalisé une performance sur 12 mois de

- -9,77% sur la part C
- -9,27% sur la part I

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid 19, n'a eu aucun impact opérationnel sur la gestion et sur la valorisation des fonds. Myria AM dispose de procédures « Risque de liquidité », « Risque de contrepartie », « Risque de marché » ; les risques liés à l'activité sont maîtrisés et aucun incident n'a été relevé.

Compte tenu de l'épidémie de la Covid-19 qui sévit depuis décembre 2019, le portefeuille a été géré selon l'objectif de gestion défini dans le prospectus. Ainsi, si des adaptations ont pu être réalisées au cours de l'année, elles ont consisté à réduire les marges de manœuvre autorisées pour se rapprocher de l'indice de comparaison du fonds. La gestion a donc pris en compte en temps réel les diverses annonces des gouvernements, des banquiers centraux et des sociétés pharmaceutiques pour tirer parti au mieux des informations disponibles et adapter en conséquence le niveau de risque.

Rapport certifié du commissaire aux comptes



UFF GLOBAL OBLIGATIONS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 septembre 2022



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2022**

UFF GLOBAL OBLIGATIONS
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT NOURRICIER
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
MYRIA ASSET MANAGEMENT
32, avenue d'Iéna
75116 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier UFF GLOBAL OBLIGATIONS relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/10/2021 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



UFF GLOBAL OBLIGATIONS

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM



2023.02.09 17:56:56 +0100

BILAN ACTIF AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
INSTRUMENTS FINANCIERS	6 559 138,70	9 056 479,71
OPC MAÎTRE	6 559 138,70	9 056 479,71
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
CRÉANCES	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
COMPTES FINANCIERS	4 551,20	11 168,24
Liquidités	4 551,20	11 168,24
TOTAL DE L'ACTIF	6 563 689,90	9 067 647,95

BILAN PASSIF AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	6 672 910,27	9 146 237,69
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-61 182,58	-16 519,50
Résultat de l'exercice (a,b)	-53 071,49	-68 653,46
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	6 558 656,20	9 061 064,73
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	5 033,70	6 583,22
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	5 033,70	6 583,22
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	6 563 689,90	9 067 647,95

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	0,00	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	193,19	149,96
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	193,19	149,96
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-193,19	-149,96
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	59 722,89	71 062,00
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-59 916,08	-71 211,96
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	6 844,59	2 558,50
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-53 071,49	-68 653,46

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010801241 - Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS C : Taux de frais maximum de 1% TTC

FR0010801233 - Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS I : Taux de frais maximum de 0,45% TTC

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts UFF GLOBAL OBLIGATIONS C	Capitalisation	Capitalisation
Parts UFF GLOBAL OBLIGATIONS I	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	9 061 064,73	10 245 025,50
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	574 444,22	849 022,79
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-2 322 574,11	-2 050 122,03
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-65 408,22	-17 067,49
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-408,00	-396,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-628 546,34	105 813,92
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-704 303,78</i>	<i>-75 757,44</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>75 757,44</i>	<i>181 571,36</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-59 916,08	-71 211,96
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	6 558 656,20	9 061 064,73

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN^(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/09/2022
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		0,00
DETTES		
	Frais de gestion fixe	5 033,70
TOTAL DES DETTES		5 033,70
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-5 033,70

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS C		
Parts souscrites durant l'exercice	6 217,0271	570 546,96
Parts rachetées durant l'exercice	-23 970,0356	-2 199 464,15
Solde net des souscriptions/rachats	-17 753,0085	-1 628 917,19
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	70 303,1367	
Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS I		
Parts souscrites durant l'exercice	4,0000	3 897,26
Parts rachetées durant l'exercice	-127,1204	-123 109,96
Solde net des souscriptions/rachats	-123,1204	-119 212,70
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	638,3619	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/09/2022
Parts UFF GLOBAL OBLIGATIONS C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	57 912,18
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts UFF GLOBAL OBLIGATIONS I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 810,71
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,25
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2022	30/09/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-53 071,49	-68 653,46
Total	-53 071,49	-68 653,46

	30/09/2022	30/09/2021
Parts UFF GLOBAL OBLIGATIONS C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-51 495,29	-66 723,65
Total	-51 495,29	-66 723,65

	30/09/2022	30/09/2021
Parts UFF GLOBAL OBLIGATIONS I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 576,20	-1 929,81
Total	-1 576,20	-1 929,81

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/09/2022	30/09/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-61 182,58	-16 519,50
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-61 182,58	-16 519,50

	30/09/2022	30/09/2021
Parts UFF GLOBAL OBLIGATIONS C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-55 752,59	-15 126,80
Total	-55 752,59	-15 126,80

	30/09/2022	30/09/2021
Parts UFF GLOBAL OBLIGATIONS I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-5 429,99	-1 392,70
Total	-5 429,99	-1 392,70

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
Actif net Global en EUR	12 439 890,50	11 619 860,69	10 245 025,50	9 061 064,73	6 558 656,20
Parts UFF GLOBAL OBLIGATIONS C en EUR					
Actif net	11 024 709,17	10 397 999,67	9 311 188,98	8 294 577,60	5 975 645,69
Nombre de titres	118 280,6306	110 320,9311	98 941,4465	88 056,1452	70 303,1367
Valeur liquidative unitaire	93,20	94,25	94,10	94,19	84,99
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,29	-0,42	-0,38	-0,17	-0,79
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,75	-0,75	-0,75	-0,75	-0,73
Parts UFF GLOBAL OBLIGATIONS I en EUR					
Actif net	1 415 181,33	1 221 861,02	933 836,52	766 487,13	583 010,51
Nombre de titres	1 444,5341	1 226,5837	933,7323	761,4823	638,3619
Valeur liquidative unitaire	979,68	996,14	1 000,11	1 006,57	913,29
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-3,07	-4,46	-4,05	-1,82	-8,50
Capitalisation unitaire sur résultat	-2,50	-2,49	-2,50	-2,53	-2,46

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
GLOBAL OBLIGATIONS M	EUR	7 374,6247	6 559 138,70	100,01
TOTAL FRANCE			6 559 138,70	100,01
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			6 559 138,70	100,01
TOTAL Organismes de placement collectif			6 559 138,70	100,01
Dettes			-5 033,70	-0,08
Comptes financiers			4 551,20	0,07
Actif net			6 558 656,20	100,00

Parts UFF GLOBAL OBLIGATIONS I	EUR	638,3619	913,29
Parts UFF GLOBAL OBLIGATIONS C	EUR	70 303,1367	84,99

RAPPORT ANNUEL ET ETATS FINANCIERS AUDITES

au 30 SEPTEMBRE 2022

GLOBAL OBLIGATIONS M

FCP de droit français



GROUPE UNION BANCAIRE PRIVÉE

Les souscriptions ne sont valables que si elles sont faites sur la base du prospectus en vigueur respectivement du Document d'informations clés pour l'investisseur (DICI), accompagné du dernier rapport annuel et du dernier rapport semestriel, si celui-ci est plus récent que le rapport annuel.

Nul ne peut faire état d'autres renseignements que ceux figurant dans le prospectus et dans les documents mentionnés par ce dernier et pouvant être consultés par le public.

Sommaire

GLOBAL OBLIGATIONS M

Informations concernant les placements et la gestion	4
Changements intéressant l'OPC	5
Rapport de gestion	6
Informations réglementaires	9
Certification du Commissaire aux comptes	12
Comptes Annuels	16
Bilan Actif	16
Bilan Passif	17
Hors-bilan	18
Compte de Résultat	19
Annexes	20

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GLOBAL OBLIGATIONS M

Part EUR FR0012817583

Ce Fonds est géré par la société de gestion

Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS appartenant au groupe Union Bancaire Privée, UBP SA

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de gestion du Fonds, dont la classification est « obligations et autres titres de créance internationaux », est de réaliser, sur la période de placement recommandée, une performance annuelle égale ou supérieure à ESTER + 2,085% net de frais.

Le Fonds est en permanence exposé à des titres de taux libellés en toutes devises.

Compte tenu de l'univers d'investissement très large du fonds, de la stratégie d'investissement et donc de sa volatilité potentielle, l'ESTER + 2,085% qui est l'objectif de performance ne peut pas être considéré comme un indicateur de référence.

L'exposition au risque action n'excède pas 10 % maximum de l'actif net. La politique de gestion du Fonds est basée sur une gestion discrétionnaire dynamique et flexible.

Les zones d'intervention sont, en fonction des opportunités, les marchés européens et internationaux.

Le Fonds investit ses actifs principalement en :

- obligations libellées en toutes devises, quelle que soit leur notation ;
- instruments du marché monétaire libellés en toutes devises ;
- produits "fixed income" et dérivés de devises libellés en toutes devises tels que CDS, futures, swaps et options.

Le Fonds peut ainsi être exposé directement jusqu'à 100% maximum de son actif net en produits de taux et / ou indirectement via l'utilisation de produits dérivés, avec les limites suivantes :

- 100% de son actif net en valeurs « Investment Grade » ;
- 100% de son actif net en valeurs non-investment grade ou spéculatives (dites « High Yield ») ;
- 30% de son actif net en obligations des pays émergents ;
- 30% de son actif net en obligations hybrides non financières ;
- 30% de son actif net en obligations hybrides financières et/ou obligations contingentes convertibles (dites « CoCos » ou « Additional Tier 1 »).

Des instruments dérivés peuvent être utilisés dans la limite de 400% du levier brut, calculé comme la somme des valeurs nominales des dérivés utilisés, dans un but d'arbitrage, de couverture et/ou d'exposition aux risques de taux, de crédit et/ou de change. Le Fonds pourra s'exposer au risque de change dans la limite de 30% maximum de l'actif net.

Par ailleurs le fonds pourra avoir une exposition totale aux indices CDS High Yield, jusqu'à 30% de son actif net.

La fourchette de sensibilité au taux d'intérêt globale du Fonds sera comprise entre -2 et 6.

L'équipe de gestion n'a pas recours exclusivement aux notations des agences de notation mais effectue sa propre analyse crédit.

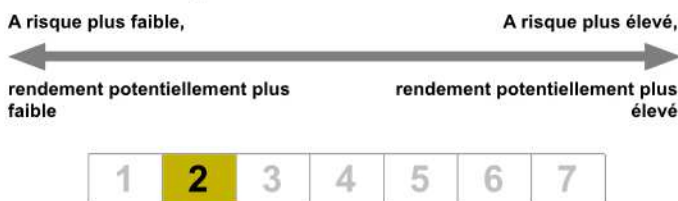
La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de valorisation (J) ouvré à Paris, à l'exception des jours fériés légaux et des jours de fermeture totale ou partielle de bourse (early close) en France, en Suisse ainsi que dans les principaux pays hôtes des investissements du Fonds (c'est-à-dire l'Angleterre et les Etats-Unis).

L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts chaque jour d'établissement de la valeur liquidative, jusqu'à 14 heures 30.

Le Fonds réinvestit son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Recommandation : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque 2 reflète un potentiel de gain et/ou de perte faible de la valeur du portefeuille.

Ceci s'explique par des investissements en obligations et autres titres de créance sur le marché internationaux.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le Fonds non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : Le Fonds peut être soumis au risque de dégradation de la notation d'une dette ou de défaut d'un émetteur. Ce risque peut affecter une obligation individuellement, ou l'ensemble du portefeuille en cas de dégradation généralisée des spreads de crédit. La réalisation du risque pourrait amener la valeur liquidative du Fonds à baisser.

Risque de liquidité : Ce risque correspond à la difficulté potentielle de céder des actifs faute d'une profondeur suffisante du marché. Il peut se matérialiser en cas de forte augmentation de l'aversion pour le risque, ou en cas de désorganisation des marchés.

Risque lié à l'utilisation de produits dérivés : Le Fonds est exposé au risque lié à l'utilisation de produits dérivés, notamment en raison de la possibilité pour le Fonds de se couvrir ou de s'exposer aux différents marchés par le biais de contrats à terme. L'utilisation des instruments dérivés peut en conséquence augmenter ou réduire la sensibilité du Fonds aux mouvements de marché que ceux-ci soient à la baisse ou à la hausse.

Risque de contrepartie : Risque de défaillance d'une contrepartie (établissement bancaire notamment) la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Les détails complets de la description des risques figurent au passage intitulé « Profil de risque » du prospectus.

Changements intéressant l'OPC

En date du 11/02/2022, le prospectus du Fonds Global Obligations M a été modifié suite à l'actualisation du DICI.

La Direction Générale de la société de gestion UNION BANCAIRE GESTION INSTITUTIONNELLE (France) SAS (« UBP Asset Management (France) ») a décidé d'apporter les modifications suivantes dans le prospectus du Fonds en date du 04 juillet 2022 :

- La limite d'exposition aux dérivés correspondant à 100% de l'actif net a été supprimée.
- La gestion du risque global du Fonds reste calculée selon la méthode du calcul de la valeur en risque (VaR) absolue. En effet, il n'est pas nécessaire de cumuler deux méthodes de calcul. la méthode de l'engagement : Suppression de la méthode de l'engagement
- Ajout des risques liés aux investissements en Chine (Investissement sur le marché obligataire interbancaire China Interbank Bond Market ("CIBM") principalement via Bond Connect (northbound trading of Bond Connect).
- Modification de la limite d'exposition en obligations contingentes convertibles (dites « Cocos ») de 20% à 30% tout en maintenant à 30% le maximum autorisé pour l'ensemble des titres hybrides émis par le secteur financier.
- Mise à jour les modalités de calcul de la Commission de surperformance conformément aux orientations de l'ESMA.

Ces modifications ont été mises en œuvre le **04 juillet 2022**.

En date du 05/10/2022, le DICI (Document d'Informations clés sur prospectus) du Fonds Global Obligations M a été modifié suite au changement de son niveau de risque (SRRI) qui est passé du niveau 2 au niveau 3.

MODIFICATIONS QUI IMPACTERONT LE FONDS GLOBAL OBLIGATIONS M EN 2023

Le Fonds actuellement classifié Article 6 selon les dispositions du Règlement du Parlement Européen et du Conseil sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) sera classifié Article 8 au cours de l'exercice prochain. Les documents réglementaires tels que le rapport annuel, le prospectus, le DICI et l'annexe II SFDR seront mis à jour conformément au Règlement.

Rapport de gestion

Sur les 12 mois écoulés, les investisseurs ont pu assister à la hausse généralisée des prix et l'initiation par les banques centrales de politiques monétaires restrictives pour ralentir l'économie et le marché du travail avec l'objectif de juguler l'inflation. Dans ce contexte, les taux d'intérêt sont fortement remontés sous-performant les mouvements sur le crédit.

Cette année, le portefeuille a d'abord été positionné avec une exposition prudente aux taux d'intérêt. Alors que les valorisations des taux d'intérêt intégraient graduellement le cycle de hausses de taux et les craintes sur la croissance se renforçaient, l'exposition aux taux d'intérêt a été ré-augmentée à des niveaux plus neutres.

Sur le crédit, le fonds a été positionné avec une allocation principale au crédit « l'investment grade » couplée à une allocation aux segments du marché dits à haut bêta comme les dettes high yield ou les dettes AT1.

La performance nette de frais du fonds est de -9.04% sur la période d'octobre 2021 à septembre 2022 pour une performance des liquidités en euro (Ester) de -0.46%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-02-31	11 822 565,00	11 136 862,10
BUND DEUT ZCP 15-08-26		9 745 257,00
GERMANY 0.5% 15-02-26		6 651 699,66
BUNDSOBLIGATION 0.0% 09-10-26	3 008 490,00	2 831 550,00
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.25% 15-02-27	2 744 976,45	2 740 801,44
ITAL BUON POL 1.25% 01-12-26	2 378 618,44	2 416 567,86
UBAM-HYBRID BOND ZC USD	561 654,84	2 332 482,70
BANK OF CHINA LUXEMBOURG 0.125% 16-01-23	698 260,55	1 393 903,29
MORGAN STANLEY CAPITAL SERVICE SOFFRAT+0.95% 18-02-26	1 614 598,46	147 537,98
JAPAN 30 YEAR ISSUE 1.0% 20-03-52	806 838,25	847 591,90

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES EN EURO**a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés**

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**
 - o Prêts de titres :
 - o Emprunt de titres :
 - o Prises en pensions :
 - o Mises en pensions :
- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 105 695 774,077**
 - o Change à terme : 31 019 602,37
 - o Future : 36 587 579,17
 - o Options :
 - o Swap : 38 088 592,537

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BNP PARIBAS FRANCE CITIGROUP GLOBAL MARKETS LIMITED GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL LTD NOMURA INTL LONDRES

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus Total des revenus . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Informations réglementaires

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

DROITS DE VOTE

Conformément à la réglementation applicable, et en accord avec les Directives en vigueur au sein du Groupe UBP, UBI a mis en place une politique de vote adaptée à son activité. Elle précise notamment les conditions dans lesquelles elle entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM qu'elle gère. Cette politique est disponible sur demande auprès de la société de gestion.

UBP ASSET MANAGEMENT (France)
UNION BANCAIRE GESTION INSTITUTIONNELLE (France) SAS
116 avenue des Champs Elysées 75008 PARIS.
e-mail : ubpamfrance@ubp.com

PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion www.ubpamfrance.com. L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

Vous trouverez sur ce même site le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation.

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) sont disponibles sur le site de la société de gestion www.ubpamfrance.com.

REGLEMENTS SFDR

ARTICLE 6

Le Fonds ne poursuit pas une approche d'investissement visant à promouvoir explicitement des caractéristiques d'ordre environnemental et/ou social, il n'a pas non plus pour objectif l'investissement durable.

REGLEMENT (UE) 2020/852 DIT REGLEMENT "TAXONOMIE"

La stratégie d'investissement du Fonds ne prend pas en considération les critères de l'Union Européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

POLITIQUE DE REMUNERATION

Eléments qualitatifs et quantitatifs relatifs aux rémunérations

La Société est agréée par l'Autorité des Marchés Financiers comme gestionnaire d'OPCVM et de FIA. Elle gère également des mandats à titre accessoire.

La rémunération versée par la Société à ses collaborateurs est composée d'une rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire fondé sur des critères adaptés à chacun.

La politique de rémunération fait la promotion d'une gestion des risques saine et efficace et elle n'encourage pas la prise de risque excessive qui serait contradictoire avec le profil de risque, les règles ou les instruments des fonds gérés.

La politique de rémunération a pour objectif d'encourager l'alignement des risques pris par les collaborateurs de la Société avec ceux de ses fonds, ceux des investisseurs dans ces fonds et ceux de la société de gestion elle-même.

La Société tient compte, lors de la fixation de la rémunération variable, de la combinaison de l'évaluation de la performance individuelle, de la situation économique générale de la Société et des résultats de son groupe d'appartenance (le « Groupe UBP »). L'évaluation de la performance individuelle est basée sur des critères quantitatifs (financiers) et qualitatifs (non-financiers).

La politique de rémunération prévoit un système de rémunération structuré et orienté sur une vision à long terme. Elle intègre la politique de rémunération dans la gestion des risques de la Société et celle du Groupe UBP et encourage les collaborateurs concernés à promouvoir le succès durable et la stabilité de la Société et du Groupe UBP.

La politique de rémunération de Société a été revue en 2021 afin d'être mise en conformité avec les dispositions issues de la Directive OPCVM. Elle est disponible sur le [site internet](#) de la Société. Elle a fait l'objet

d'un contrôle annuel. En 2021 aucun constat significatif n'a été formulé.

Aucun collaborateur n'est affecté à un fonds particulier, groupe de fonds ou mandat(s).

Les données quantitatives relatives aux collaborateurs de la Société qui figurent ci-dessous sont exprimées au prorata de l'encours du fonds concerné dans le total des actifs sous gestion de la Société toutes gestions confondues (OPCVM, FIA et mandats) tels que constatés à la clôture de l'exercice concerné.

Pour le personnel ayant une incidence sur le profil de risque du fonds, il est ajouté aux données quantitatives du délégataire qui sont exprimées au prorata de l'encours du fonds concerné dans le total des actifs sous gestion du délégataire toutes gestions confondues (OPCVM, FIA et mandats) tels que constatés à la clôture de l'exercice concerné. (NB données non auditées).

Tableau relatif aux éléments quantitatifs :

GLOBAL OBLIGATIONS M		
<i>Année d'attribution</i>	nombre de bénéficiaires	2021 en KEUR
<u>Effectif Total (Société de Gestion)</u>		
Salaires bruts fixes	28	80
Rémunération variable		48
Total général		128
<u>Personnel ayant une incidence sur le profil de risque</u>	67	
Salaires bruts fixes		104
Rémunération variable		71
Total général		175

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du ratio du risque global est la méthode de calcul de la valeur en risque (VaR) absolue.

Le niveau de levier indicatif, calculé comme la somme des valeurs nominales des dérivés utilisés, sera de 400%. Il est possible pour l'OPC d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

La VaR est calculée avec un intervalle de confiance à 99% et à un horizon de 20 jours.

Fonds	Méthode de calcul	VaR			Période d'observation de la VaR	Modèle des paramètres utilisés	Influence
		Moyenne	Min.	Max.			Niveau moyen
GLOBAL OBLIGATIONS M	VaR absolue	8,40%	5,30%	12,80%	Du 1 ^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022	Facteur utilisé / 99% intervalle de confiance, période détention de 20 jours, période historique de 9 ans	192,79%

Certification du Commissaire aux comptes



Global Obligations M

Exercice clos le 30 septembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds Global Obligations M,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Global Obligations M constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 13 janvier 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



David Koestner

Comptes Annuels

Bilan Actif au 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	30/09/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	59 231 252,31	73 747 796,64
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	52 425 979,63	64 311 423,17
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	52 425 979,63	64 311 423,17
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	5 932 467,29	7 927 542,69
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	5 932 467,29	7 927 542,69
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	872 805,39	1 508 830,78
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	872 805,39	209 026,25
Autres opérations		1 299 804,53
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	35 359 944,31	26 860 430,84
Opérations de change à terme de devises	31 019 602,37	26 198 600,82
Autres	4 340 341,94	661 830,02
COMPTES FINANCIERS	2 725 849,39	7 482 054,41
Liquidités	2 725 849,39	7 482 054,41
TOTAL DE L'ACTIF	97 317 046,01	108 090 281,89

Comptes Annuels

Bilan Passif au 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	30/09/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	63 994 119,98	81 379 136,04
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-882 413,91	-1 112 285,43
Résultat de l'exercice (a,b)	259 718,83	277 200,70
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	63 371 424,90	80 544 051,31
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	1 607 548,64	209 022,34
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	1 607 548,64	209 022,34
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	872 800,96	209 022,34
Autres opérations	734 747,68	
DETTES	32 338 066,29	26 585 878,44
Opérations de change à terme de devises	32 311 323,79	26 553 052,95
Autres	26 742,50	32 825,49
COMPTES FINANCIERS	6,18	751 329,80
Concours bancaires courants	6,18	751 329,80
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	97 317 046,01	108 090 281,89

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Comptes Annuels

Hors-bilan au 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	30/09/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 1221		23 338 640,00
EURO SCHATZ 1222	12 002 480,00	
FV CBOT UST 5 1221		741 981,46
EURO BOBL 1221		23 612 750,00
EURO BOBL 1222	2 395 000,00	
FGBL BUND 10A 1221		1 188 740,00
FGBL BUND 10A 1222	415 470,00	
TU CBOT UST 2 1221		25 276 166,72
US 10YR NOTE 1221		2 841 553,14
US 10YR NOTE 1222	2 184 230,10	
US 10Y ULT 1221		250 885,22
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
FV CBOT UST 5 1222	18 747 597,98	
TU CBOT UST 2 1222	842 801,09	
Engagement sur marché de gré à gré		
Credit Default Swaps		
CDX NA HY SERIE 37 V		3 497 711,37
ITRAXX EUROPE S36 V1		10 500 000,00
ITRAXX EUR XOVER S36		3 950 000,00
CDX NA IG SERIE 37 V		9 240 867,09
ITRAXX EUROPE S38 V1	13 700 000,00	
ITRAXX EUR XOVER S38	5 000 000,00	
CDX NA IG SERIE 39 V	13 541 239,23	
CDX NA HY SERIE 39 V	5 847 353,30	
Autres engagements		

Comptes Annuels

Compte de résultat au 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	30/09/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	5 019,26	4 311,44
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	653 264,89	676 629,61
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	658 284,15	680 941,05
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	31 877,44	37 840,00
Autres charges financières		
TOTAL (2)	31 877,44	37 840,00
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	626 406,71	643 101,05
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	358 095,15	379 956,36
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	268 311,56	263 144,69
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-8 592,73	14 056,01
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	259 718,83	277 200,70

Comptes Annuels

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

Les CDS :

Les CDS sont valorisés sur la base de modèles mathématiques à partir de courbes de spread de crédit alimentées par KONDOR.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Fonds, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le Fonds a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au Fonds ;
- des commissions de mouvement facturées au Fonds.

Frais facturés au Fonds	Assiette	Taux barème Parts C (1)
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net (2)	0.50% TTC maximum
Commissions de mouvement (3)	Commission fixe par opération (perçue par le dépositaire)	De 0 à 200 euros TTC maximum
Commission de surperformance (4)	Actif net	20% TTC maximum appliqués sur la performance au-delà de ESTER + 2.085% après frais de gestion fixes

- (1) Les barèmes affichés s'entendent au taux de TVA en vigueur. Pour votre information, à la date de publication du présent prospectus, le taux de TVA est de 20%. Toute révision de la TVA sera imputée automatiquement au barème de prélèvement du Fonds.
- (2) Le gestionnaire investira dans des parts/actions d'OPCVM et/ou FIA Groupe ne supportant pas de frais de gestion financière. A défaut, les actifs investis dans des OPCVM et/ou FIA Groupe seront déduits de l'assiette des frais de gestion financière prélevés par la société de gestion.
- (3) Les commissions de mouvement sont de 200 euros TTC maximum pour le dépositaire. Pour l'exercice de sa mission, le dépositaire agissant en sa qualité de conservateur du Fonds pratique une tarification fixe ou forfaitaire par opération selon la nature des titres, des marchés et des instruments financiers traités.
- (4) Toute facturation supplémentaire payée à un intermédiaire est répercutée en totalité au Fonds et est comptabilisée en frais de transaction en sus des commissions prélevées par le dépositaire.
- (5) Modalités de calcul de la commission de surperformance :

Commission de surperformance :

A compter du 1^{er} octobre 2021, le calcul de la commission de surperformance sera établi de la manière suivante :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance supérieure à celle de son indicateur de référence sur la période d'observation.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable à la Société de Gestion.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son Indicateur de Référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel.

La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

La commission de surperformance est établie en appliquant un taux de 20% TTC à la surperformance calculée à la date donnée.

Indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence est l'ESTER capitalisé + 2,085%, exprimés en euros.

Période de Référence et Rattrapage des sous-performances

Comme précisé dans les guidelines de l'ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation en cas de sous-performance passée ».

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'Observation

La première Période d'Observation commencera avec une durée de douze mois à compter du 1^{er} octobre 2021.

A chaque date de clôture d'exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la Période d'Observation. Dans ce cas, aucune provision n'est prélevée, et la Période d'Observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (Période de Référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la Période d'Observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation) et une nouvelle Période d'Observation démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision de 20% de la surperformance, dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de surperformance correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion, et sera perçue à la date annuelle de cristallisation, quelle que soit la performance du Fonds à la clôture de l'exercice en cours.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

Affectation des sommes distribuables**Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part GLOBAL OBLIGATIONS M	Capitalisation	Capitalisation

Comptes Annuels

2. Evolution de l'actif net au 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	30/09/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	80 544 051,31	79 334 151,84
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	8 155 164,03	11 850 023,64
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-18 884 989,75	-11 335 479,65
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	264 232,15	228 058,41
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 880 797,63	-915 138,09
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	9 331 243,45	7 641 322,66
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-9 775 926,64	-8 090 212,05
Frais de transactions	-40 467,66	-29 706,96
Différences de change	3 574 066,68	-63 894,02
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-5 580 176,38	694 450,33
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-4 829 471,54</i>	<i>750 704,84</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-750 704,84</i>	<i>-56 254,51</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-2 603 286,22	967 330,51
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-1 094 455,44</i>	<i>1 508 830,78</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-1 508 830,78</i>	<i>-541 500,27</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	268 311,56	263 144,69
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	63 371 424,90	80 544 051,31

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	41 952 508,53	66,20
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	10 473 471,10	16,53
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	52 425 979,63	82,73
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	16 997 180,10	26,82
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	16 997 180,10	26,82
AUTRES OPÉRATIONS		
Crédit	38 088 592,54	60,10
Taux	19 590 399,07	30,92
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	57 678 991,61	91,02

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	41 952 508,53	66,20	3 791 214,69	5,98	6 682 256,41	10,54		
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							2 725 849,39	4,30
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							6,18	
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	16 997 180,10	26,82						
Autres opérations	19 590 399,07	30,91						

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées			7 726 907,56	12,19	19 809 761,97	31,26	12 995 084,08	20,51	11 894 226,02	18,77
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	2 725 849,39	4,30								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	6,18									
HORS-BILAN										
Opérations de couverture					12 002 480,00	18,94	2 395 000,00	3,78	2 599 700,10	4,10
Autres opérations					842 801,09	1,33	18 747 597,98	29,58		

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 JPY		Devise 3 CHF		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées	16 240 394,64	25,63						
Titres de créances								
OPC	5 932 467,29	9,36						
Opérations temporaires sur titres								
Créances	4 362 896,14	6,88	1 808 369,83	2,85				
Comptes financiers	510 496,79	0,81	408,35		9 761,74	0,02	92 901,00	0,15
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	27 188 700,70	42,90	1 627 898,73	2,57			92 862,83	0,15
Comptes financiers	6,18							
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	2 184 230,10	3,45						
Autres opérations	38 978 991,61	61,51						

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/09/2022
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	3 793 570,43
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	27 226 031,94
	Dépôts de garantie en espèces	437 955,59
	Coupons et dividendes en espèces	18 685,05
	Collatéraux	3 882 111,73
	Autres créances	1 589,57
TOTAL DES CRÉANCES		35 359 944,31
DETTES		
	Vente à terme de devise	28 505 547,55
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	3 805 776,24
	Frais de gestion fixe	26 742,50
TOTAL DES DETTES		32 338 066,29
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		3 021 878,02

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	8 584,0000	8 155 164,03
Parts rachetées durant l'exercice	-19 702,0000	-18 884 989,75
Solde net des souscriptions/rachats	-11 118,0000	-10 729 825,72
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	71 250,1180	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/09/2022
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	358 095,15
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES**3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :**

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS**3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire**

	30/09/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. Tableau d'affectation des sommes distribuables

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2022	30/09/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	259 718,83	277 200,70
Total	259 718,83	277 200,70

	30/09/2022	30/09/2021
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	259 718,83	277 200,70
Total	259 718,83	277 200,70

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/09/2022	30/09/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-882 413,91	-1 112 285,43
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-882 413,91	-1 112 285,43

	30/09/2022	30/09/2021
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-882 413,91	-1 112 285,43
Total	-882 413,91	-1 112 285,43

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
Actif net en EUR	68 852 136,64	73 064 107,30	79 334 151,84	80 544 051,31	63 371 424,90
Nombre de titres	72 903,7380	75 885,9080	81 862,1180	82 368,1180	71 250,1180
Valeur liquidative unitaire	944,42	962,81	969,11	977,85	889,42
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-27,33	1,15	-10,69	-13,50	-12,38
Capitalisation unitaire sur résultat	17,19	19,64	8,99	3,36	3,64

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
BERTELSMANN 2.0% 01-04-28 EMTN	EUR	100 000	93 312,66	0,14
ENBW ENERGIE BADENWUERTEMBERG 1.875% 29-06-80	EUR	200 000	163 857,08	0,26
EON SE 0.1% 19-12-28 EMTN	EUR	200 000	158 077,38	0,25
EON SE 0.875% 08-01-25 EMTN	EUR	300 000	286 147,85	0,46
INFINEON TECHNOLOGIES AG 0.625% 17-02-25	EUR	100 000	94 589,09	0,14
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES AG 0.0% 12-02-25	EUR	320 000	292 636,53	0,46
VOLKSWAGEN LEASING 0.0% 19-07-24	EUR	900 000	844 670,56	1,34
VONOVIA SE 0.0% 16-09-24 EMTN	EUR	500 000	465 228,20	0,73
TOTAL ALLEMAGNE			2 398 519,35	3,78
AUSTRALIE				
CW BK AUST SOFFRAT+0.97% 14-03-27	USD	400 000	407 567,99	0,65
MACQUARIE SOFFRAT+1.31% 21-03-25	USD	1 200 000	1 236 972,25	1,95
TOTAL AUSTRALIE			1 644 540,24	2,60
BELGIQUE				
KBC GROUPE 1.5% 29-03-26 EMTN	EUR	200 000	189 658,23	0,30
SOLVAY 2.75% 02-12-27	EUR	200 000	189 911,70	0,30
TOTAL BELGIQUE			379 569,93	0,60
CANADA				
ENBRIDGE 5.5% 15-07-77	USD	100 000	92 375,15	0,14
TOTAL CANADA			92 375,15	0,14
DANEMARK				
CARLB 0 3/8 06/30/27	EUR	150 000	130 153,50	0,21
ORSTED 2.25% 24-11-17	EUR	100 000	96 701,79	0,15
TOTAL DANEMARK			226 855,29	0,36
ESPAGNE				
ABERTIS INFRA 1.25% 07-02-28	EUR	200 000	170 605,40	0,26
BANCO SANTANDER 4.25% 11-04-27	USD	200 000	193 403,23	0,31
BBVA 0.5% 14-01-27	EUR	200 000	171 775,49	0,28
TELEFONICA EMISIONES SAU 1.201% 21-08-27	EUR	300 000	268 284,97	0,42
TOTAL ESPAGNE			804 069,09	1,27
ETATS-UNIS				
ABBVIE 3.2% 21-11-29	USD	210 000	191 730,50	0,30
AMERICAN TOWER 3.8% 15-08-29	USD	220 000	199 697,84	0,32
AMERICAN TOWER 3.95% 15-03-29	USD	100 000	92 084,27	0,15
AT&T INC 2.50% 03/23	EUR	300 000	304 486,97	0,48
AT AND T INC 2.35% 05-09-29	EUR	110 000	100 040,55	0,16
BECTON DICKINSON AND 0.0% 13-08-23	EUR	150 000	146 330,99	0,23
BECTON DICKINSON AND 1.9% 15-12-26	EUR	260 000	246 773,80	0,39
BK AMERICA 1.662% 25-04-28	EUR	260 000	234 774,59	0,37
BK AMERICA E3R+1.0% 22-09-26	EUR	300 000	297 082,63	0,47

Comptes Annuels

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BK AMERICA E3R+1.0% 24-08-25	EUR	650 000	649 053,27	1,02
BK AMERICA FIX 07-02-25 EMTN	EUR	400 000	392 474,03	0,62
BOSTON PROPERTIES 4.5% 01-12-28	USD	135 000	129 731,69	0,20
BROADCOM 4.0% 15-04-29	USD	175 000	161 995,85	0,25
CHARTER COMMUNICATIONS OPERATING LLC C 5.05% 30-03-29	USD	165 000	155 996,78	0,25
CITIGROUP 0.5% 08-10-27 EMTN	EUR	360 000	313 188,44	0,49
DAIMLER FIN NA LLC 1.45% 02-03-26	USD	200 000	180 943,96	0,29
DISC COMM LLC 1.9% 19-03-27	EUR	150 000	129 863,62	0,21
DOW CHEMICAL COMPANY 0.5% 15-03-27	EUR	220 000	186 843,55	0,29
DOWDUPONT 4.725% 15-11-28	USD	230 000	229 551,87	0,37
FISERV 3.5% 01-07-29	USD	120 000	108 510,30	0,17
GENE MOT 0.955% 07-09-23 EMTN	EUR	400 000	390 067,58	0,61
GENERAL MOTORS FINANCIAL 0.6% 20-05-27	EUR	200 000	163 402,20	0,26
GEN MILLS 1.0% 27-04-23	EUR	1 000 000	995 830,32	1,58
GOLD SACH GR 0.01% 30-04-24	EUR	300 000	294 414,54	0,46
GOLD SACH GR 0.25% 26-01-28	EUR	260 000	211 121,35	0,33
GOLD SACH GR 1.25% 01-05-25	EUR	300 000	285 117,44	0,45
GOLD SACH GR 2.64% 24-02-28	USD	300 000	268 417,43	0,43
GSK CONSUMER HEALTHCARE CAPITAL US LLC 3.375% 24-03-27	USD	500 000	467 569,80	0,74
HP 3.0% 17-06-27	USD	400 000	368 065,36	0,58
JPM CHASE 0.625% 25-01-24 EMTN	EUR	300 000	291 928,35	0,46
JPM CHASE 1.09% 11-03-27 EMTN	EUR	360 000	328 180,84	0,52
JPM CHASE AUTRE R+0.92% 24-02-26	USD	1 300 000	1 318 320,14	2,08
KRAF HEIN FOO 2.25% 25-05-28	EUR	450 000	409 449,14	0,64
MAGALLANES AUTRE V+1.78% 15-03-24	USD	400 000	410 666,82	0,65
METROPOLITAN LIFE GLOBAL FUNDING I AUTRE V+0.91% 21-03-25	USD	200 000	205 416,15	0,32
MMS USA FINANCING 0.625% 13-06-25	EUR	400 000	371 387,28	0,59
MMS USA FINANCING INC 1.25% 13-06-28	EUR	200 000	172 055,10	0,27
MONDELEZ INTL 0.25% 17-03-28	EUR	260 000	215 631,59	0,34
MORGAN STANLEY CAPITAL SERVICE 0.637% 26-07-24	EUR	600 000	587 516,85	0,92
MORGAN STANLEY CAPITAL SERVICE 1.875% 27-04-27	EUR	360 000	331 130,13	0,52
MORGAN STANLEY CAPITAL SERVICE SOFFRAT+0.95% 18-02-26	USD	1 650 000	1 669 735,57	2,64
NGGLN 1 07/12/24	EUR	400 000	384 687,02	0,61
SCHLUMBERGER 3.9% 17-05-28	USD	350 000	330 073,54	0,52
STRYKER 0.75% 01-03-29	EUR	200 000	165 262,44	0,26
VERIZON COMMUNICATION 3.875% 08-02-29	USD	250 000	235 872,70	0,37
WELL FAR 1.0% 02-02-27 EMTN	EUR	240 000	211 245,56	0,33
WELLS FARGO AND 1.338% 04-05-25	EUR	400 000	386 886,92	0,61
TOTAL ETATS-UNIS			15 920 607,66	25,12

Comptes Annuels

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE				
BNP PAR 1.125% 17-04-29 EMTN	EUR	200 000	166 418,55	0,27
BNP PAR 7.75% PERP	USD	350 000	337 022,60	0,53
BPCE 0.5% 14-01-28 EMTN	EUR	200 000	170 194,70	0,27
BPCE 0.875% 31-01-24 EMTN	EUR	700 000	683 817,04	1,07
BPCE 1.125% 18-01-23 EMTN	EUR	300 000	301 889,33	0,48
CA 0.125% 09-12-27 EMTN	EUR	100 000	81 401,74	0,13
CA 0.5% 21-09-29 EMTN	EUR	200 000	158 847,53	0,26
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 1.75% 03-04-23	EUR	700 000	704 078,86	1,11
ENGIE 1.625% PERP	EUR	200 000	176 910,35	0,28
ENGIE 3% 02/23	EUR	1 000 000	1 024 180,78	1,62
ORAN 5.0% PERP EMTN	EUR	200 000	198 289,95	0,31
PERNOD RICARD ZCP 24-10-23	EUR	500 000	485 510,26	0,76
SG 0.5% 12-06-29	EUR	200 000	157 661,53	0,25
SG 0.625% 02-12-27	EUR	200 000	171 280,30	0,27
SG 1.25% 15-02-24 EMTN	EUR	800 000	782 440,84	1,23
SG 4.75% PERP	USD	200 000	156 606,46	0,25
TOTALENERGIES SE 3.369% PERP	EUR	200 000	191 136,75	0,30
TOTAL FRANCE			5 947 687,57	9,39
IRLANDE				
BK IRELAND GROUP 0.75% 08-07-24	EUR	800 000	780 598,03	1,23
BK IRELAND GROUP 1.875% 05-06-26	EUR	200 000	186 227,83	0,29
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 0.25% 28-02-23	EUR	500 000	497 667,52	0,79
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 0.5% 18-09-23	EUR	500 000	487 211,19	0,77
TOTAL IRLANDE			1 951 704,57	3,08
ITALIE				
ENEL 3.5% 24-05-80	EUR	200 000	185 347,38	0,29
ENI 2.625% PERP	EUR	200 000	175 940,45	0,28
INTE 0.75% 16-03-28 EMTN	EUR	175 000	141 745,87	0,23
TOTAL ITALIE			503 033,70	0,80
JAPON				
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP 0.337% 08-06-27	EUR	500 000	433 312,74	0,69
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP 0.98% 09-10-23	EUR	600 000	593 481,73	0,94
MIZUHO FINANCIAL GROUP 1.02% 11-10-23	EUR	1 300 000	1 285 070,08	2,03
MIZUHO FINANCIAL GROUP 1.234% 22-05-27	USD	400 000	349 517,67	0,55
TAKEDA PHARMACEUTICAL 0.75% 09-07-27	EUR	240 000	211 957,19	0,33
TOTAL JAPON			2 873 339,41	4,54
LUXEMBOURG				
AQUASM 2.629 06/08/27	EUR	200 000	182 869,13	0,29
ARCELLOR MITTAL 1.75% 19-11-25	EUR	150 000	139 874,72	0,22
BANK OF CHINA LUXEMBOURG 0.125% 16-01-23	EUR	700 000	696 625,44	1,10
GRAND CITY PROPERTIES 1.5% 22-02-27	EUR	500 000	433 968,84	0,68
GRAND CITY PROPERTIES SA	EUR	100 000	71 850,56	0,12
HOLC FIN 2.25% 26-05-28 EMTN	EUR	200 000	183 192,05	0,28
LOGICOR FINANCING SARL 0.625% 17-11-25	EUR	200 000	176 956,78	0,28
TOTAL LUXEMBOURG			1 885 337,52	2,97

Comptes Annuels

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PAYS-BAS				
BMW FIN 1.0% 22-05-28 EMTN	EUR	130 000	114 856,91	0,19
COOPERATIEVE RABOBANK UA 3.1% PERP	EUR	200 000	135 433,73	0,21
COOPERATIEVE RABOBANK UA 4.875% PERP	EUR	400 000	310 757,34	0,49
EDP FIN 1.71% 24-01-28	USD	250 000	209 796,25	0,33
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV ZCP 17-06-24	EUR	300 000	284 987,50	0,45
ENEL FINANCE INTL NV 0.0% 17-06-27	EUR	230 000	190 133,76	0,30
IBERDROLA INTL BV 1.45% PERP	EUR	200 000	164 558,27	0,26
ING GROEP NV 0.25% 18-02-29	EUR	200 000	158 462,91	0,25
ING GROEP NV SOFFRAT+1.64% 28-03-26	USD	800 000	815 005,45	1,28
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV 1.75% 02-04-27	EUR	200 000	186 740,19	0,29
LEASEPLAN CORPORATION NV 1.0% 02-05-23	EUR	700 000	696 270,15	1,10
REPSOL INTL FINANCE BV 3.75% PERP	EUR	150 000	135 466,71	0,21
VW 4 5/8 03/24/49	EUR	100 000	96 662,42	0,16
TOTAL PAYS-BAS			3 499 131,59	5,52
PORTUGAL				
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 1.5% 14-03-82	EUR	200 000	158 399,51	0,25
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 1.7% 20-07-80	EUR	100 000	86 562,08	0,13
TOTAL PORTUGAL			244 961,59	0,38
ROYAUME-UNI				
ANGLO AMER CAP 4.5% 15-03-28	USD	400 000	378 403,86	0,60
BARCLAYS 0.625% 14-11-23 EMTN	EUR	800 000	802 411,23	1,26
BARCLAYS 4.972% 16-05-29	USD	550 000	520 052,39	0,82
BP CAP MK 3.25% PERP	EUR	150 000	135 210,04	0,21
BRITISH TEL 0.875% 26-09-23	EUR	500 000	489 533,47	0,78
CASA LONDON 0.5% 24-06-24 EMTN	EUR	500 000	478 317,56	0,76
CASA LONDON 0.75% 05-12-23	EUR	600 000	588 582,02	0,93
GSK CONSUMER HEALTHCARE CAPITAL NL BV 1.25% 29-03-26	EUR	200 000	185 334,72	0,29
HSBC 2.013% 22-09-28	USD	500 000	413 192,70	0,66
HSBC AUTRE V+0.58% 22-11-24	USD	200 000	200 812,93	0,32
HSBC FIX 13-03-28	USD	400 000	370 202,75	0,59
LLOYDS BANKING GROUP 0.625% 15-01-24	EUR	1 000 000	997 964,34	1,57
LLOYDS BANKING GROUP 1.0% 09-11-23	EUR	300 000	295 617,46	0,47
LLOYDS BANKING GROUP 3.5% 01-04-26	EUR	330 000	329 927,45	0,52
NATWEST GROUP 0.67% 14-09-29	EUR	200 000	154 229,38	0,24
NATWEST GROUP 1.043% 14-09-32	EUR	250 000	194 014,76	0,31
NATWEST MKTS SOFFRAT+1.45% 22-03-25	USD	1 300 000	1 331 861,30	2,10
ROYAL BK SCOTLAND GROUP 2.0% 04-03-25	EUR	400 000	393 083,03	0,62
SANTANDER UK GROUP 0.603% 13-09-29	EUR	350 000	268 934,59	0,42
STANDARD CHARTERED 0.85% 27-01-28	EUR	120 000	101 743,75	0,16
STANDARD CHARTERED 1.214% 23-03-25	USD	600 000	572 244,49	0,90
STANDARD CHARTERED AUTRE V+0.93% 23-11-25	USD	500 000	503 165,53	0,79
STANDARD CHARTERED SOFFRAT+1.74% 30-03-26	USD	800 000	814 813,15	1,28
TOTAL ROYAUME-UNI			10 519 652,90	16,60

Comptes Annuels

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUEDE				
AKELIUS RESIDENTIAL PROPERTY AB 1.125% 14-03-24	EUR	400 000	387 023,59	0,61
SWEDBANK AB AUTRE V+0.91% 04-04-25	USD	600 000	612 997,92	0,96
TELIA COMPANY AB 1.375% 11-05-81	EUR	200 000	173 411,77	0,28
VLVY 0 02/11/23	EUR	1 000 000	992 734,96	1,57
TOTAL SUEDE			2 166 168,24	3,42
SUISSE				
CRED SUIS SA GROUP AG 1.0% 24-06-27	EUR	100 000	83 880,45	0,13
CRED SUIS SA GROUP AG 3.25% 02-04-26	EUR	340 000	328 135,53	0,52
UBS GROUP AG 0.25% 29-01-26	EUR	200 000	183 262,38	0,29
UBS GROUP AG 1.25% 17-04-25	EUR	800 000	773 147,47	1,22
TOTAL SUISSE			1 368 425,83	2,16
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			52 425 979,63	82,73
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			52 425 979,63	82,73
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
LUXEMBOURG				
UBAM-HYBRID BOND ZC USD	USD	59 124,518	5 932 467,29	9,36
TOTAL LUXEMBOURG			5 932 467,29	9,36
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			5 932 467,29	9,36
TOTAL Organismes de placement collectif			5 932 467,29	9,36
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 1222	EUR	-20	62 600,00	0,09
EURO SCHATZ 1222	EUR	-112	109 760,00	0,18
FGBL BUND 10A 1222	EUR	-3	20 700,00	0,03
FV CBOT UST 5 1222	USD	170	-679 740,94	-1,07
TU CBOT UST 2 1222	USD	-4	13 528,42	0,02
US 10YR NOTE 1222	USD	-19	113 444,76	0,18
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-359 707,76	-0,57
TOTAL Engagements à terme fermes			-359 707,76	-0,57
Autres instruments financiers à terme				
Credit Default Swap				
CDX NA HY SERIE 39 V	USD	5 700 000	-236 158,36	-0,37
CDX NA IG SERIE 39 V	USD	13 200 000	-43 906,72	-0,07
ITRAXX EUROPE S38 V1	EUR	13 700 000	-208 821,49	-0,33
ITRAXX EUR XOVER S38	EUR	5 000 000	-245 861,11	-0,39
TOTAL Credit Default Swap			-734 747,68	-1,16
TOTAL Autres instruments financiers à terme			-734 747,68	-1,16
TOTAL Instrument financier à terme			-1 094 455,44	-1,73

Comptes Annuels

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	USD	538 842,35	552 772,21	0,87
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-193 060,02	-193 060,02	-0,30
TOTAL Appel de marge			359 712,19	0,57
Créances			35 359 944,31	55,80
Dettes			-32 338 066,29	-51,03
Comptes financiers			2 725 843,21	4,30
Actif net			63 371 424,90	100,00

Part GLOBAL OBLIGATIONS M	EUR	71 250,1180	889,42
----------------------------------	------------	--------------------	---------------